

FICHE MÉMO – SUSPICION DE MALTRAITANCE

1. REPÉRER

- ☐ Lésions évocatrices / incohérences
- ☐ Comportement (peur, retrait...)
- ☐ Contexte à risque

2. RECUEILLIR

- ☐ Entretien seul si possible
- ☐ Questions ouvertes « **que vous est il arrivé** »
- ☐ Noter **mot pour mot** « **le patient me dit que** »

3. EXAMINER

- ☐ Examen complet
- ☐ Photos (si possible avec consentement)
- ☐ Description précise des lésions

4. TRACER

- ☐ Dossier détaillé
- ☐ Certificat médical descriptif

5. ÉVALUER LE DANGER

☐ Danger immédiat ?

☐ Retour à domicile sécurisé ?

PATIENT MAJEUR

Consentement au signalement ?

SI OUI :

→ Signalement au procureur (*modèle de consentement ci-joint*)

→ Orientation (tel 39-19/17/15/ou 115 pour hébergement d'urgence)

SI NON :

→ Secret maintenu

→ SAUF : vulnérabilité ou danger grave (personnes vulnérables : handicap personne âgées femmes enceintes)

→ Dans ce cas : signalement possible (art. 226-14 CP)

PATIENT MINEUR

Danger immédiat ?

SI OUI :

→ 15 / 17

→ Signalement procureur (*modèle ci-joint*)

SI NON :

→ Information préoccupante (CRIP : *cellule de recueil des informations préoccupantes* via le 119)

→ Informer parents (sauf danger)

A FAIRE :

Dans le dossier et certificat médical

- Propos entre guillemets :

« le patient me dit que » ... « que vous est il arrivé ? » ≠ « Vous avez subi des violences ? »
« vous êtes tombé ? » (D'un point de vue juridique cela protège le patient et le praticien, s'il y a une enquête)

- Lésions détaillées

- ITT (si nécessaire)

- Remis / transmis à la victime

Ce que vous pouvez dire

Vous n'y êtes pour rien /La loi interdit les violences /Vous pouvez être aidé(e)

L'agresseur est le seul responsable /Appeler le 39-19 pour être informé(e) de vos droits

Ne pas hésiter à faire hospitaliser un patient pour le protéger de son agresseur

Si un signalement est réalisé en urgence par tel, demander un document écrit daté et signé

À NE PAS FAIRE

- Mener une enquête

- Confronter l'auteur

- Minimiser / retarder